



SUCRE SUISSE SA

RAPPORT DE GESTION 2017/18

CHOCOLAT DOUCEUR DES FÉES

La Suisse dispose d'une diversité culturelle, et par conséquent culinaire, exceptionnelle. La série actuelle en quatre volets de notre rapport de gestion suit ce fil conducteur et présente pour chacune des quatre parties du pays une spécialité régionale et ses producteurs. Après la tourte aux noix des Grisons, les gelati tessinois et les meringues de Kemmeriboden, c'est maintenant le tour de la Suisse romande, avec un praliné particulier: le chocolat «Douceur des fées» produit par Jacques Perrenoud dans le Val-de-Travers.





«À l'ancienne»: chaque praliné est trempé à la main dans du chocolat blanc avant d'être décoré avec l'image d'une petite fée verte.

Pas la moindre enseigne lumineuse, pas de panneau indicateur, pas même une sonnette à la porte d'entrée: la maison où Jacques Perrenoud produit ses pralinés à Fleurier dans le Val-de-Travers ne pourrait pas être plus discrète. «Une petite entreprise pour quelques personnes», déclare Jacques Perrenoud, qui nous livre ainsi sa philosophie: «Je ne suis pas intéressé à croître. Nous gagnons notre vie avec notre production. Et cela nous suffit.» Jacques Perrenoud et ses quelques aides produisent 1200 pralinés par jour, juste quelques caisses. «On doit savoir ce qui est important dans la vie», souligne le chocolatier. Il y a 20 ans à peine, celui-ci a mis un terme à son activité d'alors, la gestion d'une boulangerie avec un large assortiment. Son dos ne voulait plus suivre. Il a donc dû trouver un nouveau domaine d'activité. Et c'est ainsi que Jacques Perrenoud a eu

l'idée de ne plus fabriquer qu'une seule spécialité de chocolats. «Pas un simple bâtonnet au kirsch, mais quelque chose d'exceptionnel», insiste-t-il.

Le praliné tel qu'il est produit aujourd'hui doit tout d'abord son développement à un club de scrabble qui voulait un praliné ayant l'apparence d'une lettre du jeu. Au début des années 2000 s'est ensuite amorcée la discussion politique autour de la légalisation de l'absinthe. Jacques Perrenoud avait déjà fait des expériences avec cette eau-de-vie à l'époque où il était boulanger, même si c'était alors en cachette. «Il était devenu manifeste que l'absinthe allait de nouveau être légale. Je voulais absolument être prêt, et j'ai donc planché sur ce praliné.» Le 1^{er} mars 2005, ce fut chose faite, les presque cent ans d'interdiction de l'absinthe appartenaient désormais à l'histoire. Mener des

expériences culinaires avec de l'absinthe alors que son interdiction était encore en vigueur a porté ses fruits malgré les contrôles et les menaces d'amende des contrôleurs des denrées alimentaires: le praliné de Jacques Perrenoud était prêt. Il était l'un des premiers à commercialiser un produit avec de l'absinthe.

Le praliné est composé de chocolat noir traditionnel fabriqué à base de crème et d'absinthe et étendu entre deux fines couches de massepain pistache. Le tout est ensuite enrobé, dans un clin d'œil au jeu de scrabble, de chocolat blanc puis décoré avec l'image d'une petite fée verte.

Chaque étape de la fabrication du praliné est réalisée à la main. «À l'ancienne», comme le fait remarquer Jacques Perrenoud, qui ajoute: «Nous offrons des places de travail à des êtres humains et non à

des machines.» Dans l'atelier de Jacques Perrenoud, on ne trouve que deux aides mécaniques: une machine pour abaisser la couche de massepain pistache et une petite machine d'emballage.

«Le calme et la tranquillité sont très importants pour obtenir des pralinés de haute qualité», souligne Jacques Perrenoud. Cela ne s'applique manifestement pas qu'aux pralinés, mais également à leur créateur. Interrogé sur sa charge de travail et ses projets de vacances, le chocolatier répond: «Je suis un peu en vacances toute l'année. Je n'ai à vrai dire pas vraiment besoin de vacances.» Jacques Perrenoud profite juste entre Noël et Nouvel An de quelques jours de congé.

Chocolat douceur des fées sarl élabore un seul et unique produit. C'est en vain que l'on rechercherait de la variété ou même

un laboratoire de développement de nouvelles créations dans cette discrète maison de Fleurier. N'est-il pas risqué de tout miser sur un seul produit? La réponse de Jacques Perrenoud traduit sa sérénité: «Ce ne sont pas les idées qui me manquent. Mais si je voulais créer de nouveaux produits, je devrais croire et par conséquent investir. Et cela, je ne le veux pas.»

Les matières premières pour les pralinés de Jacques Perrenoud proviennent presque exclusivement de la région. Il en va bien entendu de même pour l'absinthe. Quatre fournisseurs du voisinage livrent à la petite entreprise ce spiritueux légendaire. Jacques Perrenoud assemble ces quatre absinthes pour en faire une sorte de mélange maison qui, une fois intégré aux pralinés, leur confèrera leur goût inimitable.

«Incapable de faire de grands plans.»

Jacques Perrenoud produit

1200 pralinés par jour. Pas besoin de plus.

Cela lui suffit pour vivre.

«Je ne fais pas vraiment de publicité», déclare Jacques Perrenoud. «J'ai un site internet, et c'est tout.» Généralement, il offre à ses revendeurs quelques pralinés afin que ceux-ci puissent les faire déguster à leurs clients en échantillons gratuits. «Il n'y a rien besoin de plus», s'exclame tout sourire le chocolatier Jacques Perrenoud, qui ne tient absolument pas à faire croître son entreprise, comme il le rappelle à chaque occasion. Lui qui a grandi à Bienne et qui est arrivé par hasard dans le Val-de-Travers, où il est resté jusqu'à présent et où il produit une seule et unique sorte de pralinés, déclare être «incapable de faire de grands plans».

Ces pralinés sont disponibles dans quelque 70 commerces spécialisés dans toute la Suisse ainsi qu'en ligne, directement chez le fabricant sur www.choco-feeverte.com.

CHOCOLAT DOUCEUR DES FÉES

Hôpital 12 | 2114 Fleurier



AVANT-PROPOS



ANDREAS BLANK

Président du conseil d'administration

Après deux années de récoltes inférieures à la moyenne, 2017 a marqué un retour à une production «normale» de sucre suisse. Cependant, les prix du sucre sont restés bas et, une fois encore, seule une forte dissolution des réserves prévues à cet effet a permis d'engendrer un petit bénéfice. Les conditions-cadres n'ont pas évolué au cours de l'exercice, et les effets désastreux de la nouvelle réglementation du marché du sucre de l'Union européenne persistent indubitablement. Au sein même de l'UE, les nouvelles conditions-cadres entraînent aussi de grands bouleversements. L'absence de réglementation européenne de la production de betteraves a plongé tout

le secteur du sucre dans une crise aiguë. L'abandon des quotas de production et des prix plancher a engendré une nette hausse de la production et aurait dû faciliter l'exportation vers le marché mondial. Toutefois, étant donné l'effondrement simultané des prix internationaux, les conséquences ne furent pas celles escomptées. À cela s'ajoute, par exemple, le cas de l'Inde ou la Thaïlande, où les producteurs reçoivent d'importantes subventions à l'exportation et bénéficient de mesures internes de soutien des prix. Face à de telles politiques, l'UE ne fait pas le poids. En 2019, l'Europe prévoit une diminution des surfaces cultivées. Des rumeurs circulent déjà sur la fermeture d'usines. En outre, les betteraviers allemands se plaignent actuellement, à juste titre, que l'interdiction de certains pesticides les pénalise, car d'autres pays de l'UE ne sont pas soumis aux mêmes

restrictions. En effet, plusieurs d'entre eux autorisent, par exemple avec le soutien de leur politique nationale, encore en 2019 l'utilisation de néonicotinoïdes pour lutter contre les nuisibles. Les dés sont pipés et nos betteraviers sont eux aussi bien placés pour le savoir.

Outre ces turbulences, l'exercice s'est écoulé sans grande surprise dans les autres domaines. Nous continuerons donc notre stratégie de baisse des coûts, d'optimisation et d'investissement dans des projets favorisant la commercialisation et offrant un potentiel de rendement. La construction de la centrale à bois d'Aarberg avance conformément aux prévisions.

Les perspectives de l'exercice actuel sont très contrastées. D'une part, la culture a encore chuté en 2018. Les conditions

climatiques n'ont malheureusement pas joué en notre faveur, la météo ayant été beaucoup trop chaude et trop sèche. De plus, les maladies et les nuisibles ont été particulièrement virulents. En outre, d'importants problèmes informatiques avec le nouveau logiciel logistique ont marqué le début de la campagne. La réorganisation du transport ferroviaire avec nos nouveaux partenaires s'est montrée tout sauf satisfaisante. Des dysfonctionnements et problèmes conséquents ont suscité le mécontentement tout à fait justifié des betteraviers et des organisations de chargement. Rétrospectivement, force est de constater que les nouveautés à implémenter simultanément étaient trop nombreuses et que nous avons sous-estimé les difficultés. Au cours des semaines et mois suivants, toutes les parties prenantes reverront complètement ce dossier afin de prévoir et de mettre en place des améliorations décisives pour la campagne suivante. L'objectif principal est de rétablir et consolider la confiance des betteraviers dans le système.

D'autre part, grâce à un engagement sans relâche et à un grand travail de persuasion, nous avons pu convaincre les acteurs politiques de prendre des mesures favorables à l'économie sucrière suisse. Le Conseil fédéral, sous pression des commissions parlementaires chargées du dossier, a promulgué un arrêt entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 qui prévoit une augmentation de 300 francs par hectare des contributions à des cultures particu-

lares ainsi qu'une hausse des mesures de protection douanière à au moins 70 francs la tonne. En contrepartie, Sucre Suisse SA doit significativement écouler les provisions constituées et continuer à améliorer son efficacité. En outre, une étude externe sur le potentiel d'optimisation de la culture de la betterave et de la production sucrière en Suisse a été mandatée en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). La durée de ces mesures est limitée à trois ans. Elles sont à comprendre comme une réponse à l'initiative parlementaire de Jaques Bourgeois, dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour l'aboutissement de ces négociations. Le conseil d'administration et la direction voient dans cette solution des bases solides pour soutenir la production sucrière suisse, qui subit les lourdes conséquences directes de la modification de l'organisation commune de marché du sucre de l'UE ainsi que les prix très bas du marché mondial. Nous mettrons à profit ce temps pour redoubler d'efforts à tous les niveaux et pour chercher des solutions acceptables avec toutes les parties concernées. En outre, le Conseil fédéral a envoyé un signal positif fort en soutenant clairement la production sucrière suisse. Et il a tout à fait raison de le faire: je me réfère à nouveau à l'étude de durabilité démontrant que la production de sucre en Suisse est nettement plus durable que dans n'importe quel autre pays de l'Union européenne et, dans

tous les cas, qu'en Amérique du Sud ou en Extrême-Orient. Par ailleurs, lorsque la centrale à bois entrera en fonction, le site d'Aarberg couvrira les deux tiers de ses besoins en énergie avec des sources renouvelables. Nous nous démarquons ainsi résolument du reste de l'Europe en termes de durabilité et de protection de l'environnement. Le sucre que nous devons importer nuit indubitablement davantage à la planète que le sucre suisse.

Main dans la main avec les betteraviers, le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs continueront à œuvrer sans relâche pour un futur prometteur de la production sucrière suisse.

Mes plus grands remerciements vont à nos actionnaires, à nos clients et à nos collaborateurs pour leur confiance et leur soutien.

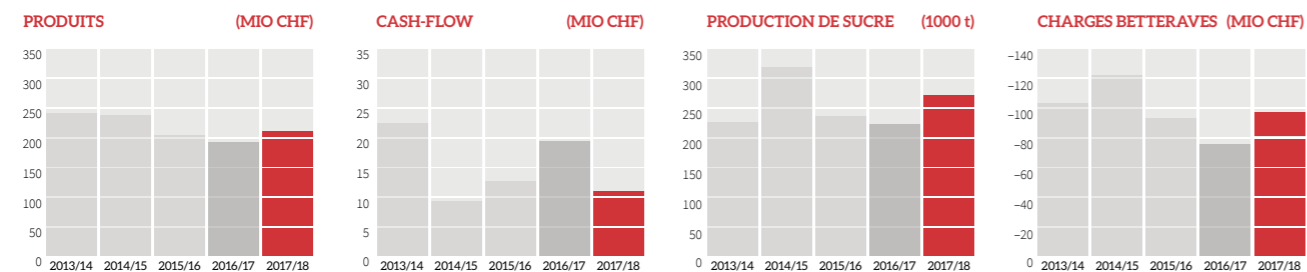
ANDREAS BLANK

Président du conseil d'administration

CHIFFRES CLÉS

APERÇU DE 5 ANS	Unité	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Produits	mio CHF	241,2	239,7	201,1	193,6	210,5
Charges marchandises et matériaux	mio CHF	-170,1	-187,5	-149,5	-136,3	-157,3
Bénéfice brut	mio CHF	71,1	52,2	51,6	57,3	53,2
Charges d'exploitation	mio CHF	-61,9	-58,9	-54,2	-54,2	-56,3
Autres charges/produits et impôts	mio CHF	-6,5	6,6	2,7	-3,0	4,0
Bénéfice brut	mio CHF	2,7	-0,0	0,0	0,1	0,9
Cash-flow	mio CHF	23,2	9,4	13,0	19,8	10,9
Marge cash-flow	%	9,6	3,9	6,5	10,2	5,2
Investissements	mio CHF	14,5	7,5	9,6	9,8	9,4
Fonds propres	mio CHF	93,3	92,4	92,4	92,6	93,5
Effectif de personnel au 30.9*	nombre	258,1	251,8	240,1	236,0	240,5
Production de sucre	1 000 t	223,2	317,3	237,6	222,7	271,2
Charges betteraves	mio CHF	-102,3	-121,8	-93,1	-76,0	-97,6

*Augmentation de l'effectif du personnel pour l'exploitation de la ligne de production de péctine 2017/18



SOMMAIRE

Chocolat douceur des fées	3
Avant-propos Andreas Blank, président du conseil d'administration	10
Chiffres clés	12
Culture, récolte et transport	16
Transformation et production	18
Marché, marketing et communication	20
Résultat de l'exercice et perspectives	24

Comptes annuels

Bilan au 30 septembre 2018	28
Comptes de profits et pertes 2017/18	29
Tableau des flux de trésorerie 2017/18	30
Informations diverses	31
Principes	32
Informations sur positions du bilan et sur les comptes profits et pertes	33
Emploi du bénéfice	36
Dividende	37
Rapport de l'organe de révision	38

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2018	42
Compte de profits et pertes consolidé 2017/18	43
Flux de trésorerie consolidé 2017/18	44
Informations diverses	45
Principes de consolidation	46
Informations sur positions du bilan et sur les comptes profits et pertes	47
Rapport de l'organe de révision	48
Rapport de gestion du groupe	50
Organes de la société	51

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE

CULTURE, RÉCOLTE ET TRANSPORT

Le gel d'après Pâques et une sécheresse plus ou moins prononcée suivant les régions ont dans un premier temps modéré les attentes. Suite à deux mauvaises années, il a enfin été possible d'enregistrer une récolte moyenne. L'interruption de la ligne ferroviaire à Rastatt (D) a eu une grande influence sur la logistique des betteraves bio.

Le quota sucre étant resté identique, l'Interprofession a réduit de deux francs par tonne le prix indicatif des betteraves compte tenu de la situation du marché. Bien que pour la première fois, toutes les demandes de quotas aient été accordées, la surface sous contrat a diminué d'environ 200 hectares par rapport à l'année précédente pour s'établir à 19 700 hectares. Pour les betteraves bio, les surfaces se sont stabilisées à 770 hectares.

Les semailles ont pu être pratiquement achevées à la fin du mois de mars dans de très bonnes conditions. Après Pâques, de fortes gelées nocturnes ont entraîné quelques dommages. Une période de froid prolongée a encore ralenti la croissance. Fin août, des précipitations abondantes en Suisse alémanique ont mis un terme à la sécheresse estivale.

Récolte

Jusqu'à fin octobre, les conditions de la récolte ont été idéales, avant que l'on assiste ensuite à un brusque changement de temps. Celui-ci a entraîné, surtout à Frauenfeld, une forte augmentation du taux d'impureté, ce qui a conduit à une perturbation de la transformation.

La répartition inégale des précipitations entre la Suisse orientale et la Suisse romande a été ressentie au niveau des rendements. Dans le secteur de production d'Aarberg, les rendements moyens ont atteint 74,8 tonnes par hectare pour une teneur en sucre de 18,4%. Dans le secteur de production de Frauenfeld, les rendements, à 85 tonnes par hec-

tare, ont été nettement plus élevés, mais avec une teneur en sucre inférieure de 17,2%. Au total, 154 510 tonnes de betteraves conventionnelles suisses ont été transformées. La quantité de betteraves conventionnelles d'importation transformées s'est élevée à 84 000 tonnes. Quelque 46 000 tonnes de betteraves bio ont été transformées, dont 1100 tonnes de production indigène.

Transport

L'interruption de la ligne ferroviaire près de Rastatt (D) a fortement influencé la logistique des betteraves bio. Les trains sont arrivés en retard à Frauenfeld. Des transports par la route ont également dû être organisés au pied levé. Ces difficultés ont été ressenties jusque dans les premières semaines de la campagne. La transformation s'est achevée le 26 décembre dans les deux usines.

PRODUCTION CONTRACTUELLE 2017

Région de production	Betteraviers	Surface en ha	Quota sucre
Berne	1 210	3 950	54 158
Bâle-Campagne	13	62	764
Fribourg	341	1 535	20 155
Genève	12	85	1 025
Jura	92	466	5 016
Neuchâtel	14	74	881
Soleure	181	564	7 612
Vaud	872	5 174	66 187
Valais	10	94	1 131
Total usine d'Aarberg	2 745	12 004	156 929
Argovie	386	1 274	17 417
Liechtenstein	9	20	253
Grisons	6	10	171
Lucerne	46	123	1 692
Saint-Gall	28	64	936
Schaffhouse	256	1 135	15 623
Thurgovie	644	2 183	31 846
Zurich	785	2 815	40 014
Total usine de Frauenfeld	2 160	7 624	107 952
Total des deux usines	4 905	19 628	264 881

TRANSFORMATION ET PRODUCTION

Les deux usines ont connu une campagne presque sans incidents techniques. Les rares problèmes qui sont survenus n'avaient pas d'origine interne mais ont eu en partie une grande influence sur l'exploitation.

USINE D'AARBERG

Transformation des betteraves, production de sucre, fourrage

Pendant les 93 jours de campagne, 864 000 tonnes de betteraves ont été transformées presque sans problèmes, ce qui a permis de produire environ 145 000 tonnes de sucre. Pour la première fois, quelque 6 000 tonnes de sucre de l'UE ont été produites à partir de jus concentré importé. La production de pulpes pressées s'est élevée à 150 000 tonnes, dont environ 80 000 tonnes ont été commercialisées en vrac. 35 000 tonnes ont été conditionnées en balles rondes dans notre propre installation, et environ 11 500 tonnes ont été transformées en pulpes déshydratées.

Énergie, matières auxiliaires et élimination des déchets

Les besoins énergétiques au cours de la campagne étaient dans la moyenne des cinq dernières années. Mi-novembre, un dysfonctionnement important du réseau électrique externe a provoqué une coupure de courant qui a mis l'ensemble de l'usine à l'arrêt. La consommation de chaux a été inférieure à la moyenne des cinq dernières années. Il n'y a eu que peu de terre adhérent aux betteraves pour le terreau Ricoter. Le traitement des eaux usées a fonctionné sans problèmes, et les exigences en matière de protection des eaux ont été respectées en tout temps. Le biogaz ainsi produit a été injecté dans le réseau de

gaz naturel, et les certificats de biogaz ont été commercialisés.

Technique et investissements

La première étape du remplacement des chambres de chauffe de l'installation de cristallisation du sucre brut a pu être menée avec succès. Le système de gestion a dû être mis à niveau par étapes. La première étape de la mise à niveau de l'installation d'extraction a été effectuée avec succès. Tous les projets ont été réalisés dans le respect du cadre budgétaire et temporel prévu.

USINE DE FRAUENFELD

Transformation des betteraves, production de sucre, fourrage

La campagne s'est déroulée presque sans incidents. L'interruption du trafic ferroviaire dans le sud de l'Allemagne a par contre entraîné des difficultés d'approvisionnement en betteraves bio. Cela a entraîné un allongement de trois jours non seulement de la campagne bio, mais également de toute la campagne. Durant 93 jours, 126 000 tonnes de sucre blanc ont été produites avec les 811 000 tonnes de betteraves récoltées. La part de betteraves conventionnelles ayant été importées de l'étranger a atteint 84 000 tonnes. Il a ainsi été possible de compenser un nouveau recul de la quantité de betteraves provenant du secteur de production de l'usine. Il a été produit 6 200 tonnes de sucre bio (valeur record) avec les 46 000 tonnes de betteraves bio. Par

ailleurs, 26 000 tonnes de mélasse et 94 000 tonnes de pulpes pressées ont été produites, 30 000 tonnes en balles rondes et 14 000 tonnes de pulpes déshydratées.

Énergie, matières auxiliaires et élimination des déchets

La prolongation de la campagne a eu un effet négatif sur les coûts de l'énergie et des matières auxiliaires. Les répercussions sont restées limitées vu les faibles niveaux de consommation atteints. Les filtres-presses à membrane mis en service afin d'obtenir un meilleur pressage de la terre adhérent aux betteraves ont permis d'atteindre la teneur en matière sèche souhaitée, soit plus de 70%. L'impact important sur les eaux usées a pu être atténué par l'installation d'épuration des eaux de l'usine. La quantité de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel a atteint une nouvelle valeur record de 6 millions de kilowattheures.

Technique et investissements

La priorité en matière d'investissement a été la construction d'une installation pilote pour la production de pectine de betterave. Dans cette installation équipée d'une technologie d'épuration et de concentration, il est également possible de produire d'autres sortes de pectines. La mise en service de la nouvelle installation est prévue au printemps 2019.

MARCHÉ, MARKETING ET COMMUNICATION

Au cours de la première année après l'abrogation du règlement sucre de l'UE, les prédictions les plus sombres ont été confirmées. L'augmentation des surfaces cultivées au sein de l'UE et les récoltes record en Inde et en Thaïlande ont entraîné une offre excédentaire tant dans l'UE que dans le reste du monde. Le résultat logique a été des prix très bas tels qu'ils n'avaient jamais été observés au sein de l'UE et des prix qui ont atteint leur plus faible niveau depuis dix ans sur le marché mondial. En Suisse, les ventes de sucre conventionnel ont légèrement reculé. Le marché du sucre bio a quant à lui poursuivi son évolution réjouissante.

MARCHÉ

Marché mondial

La production globale d'environ 193 millions de tonnes a nettement dépassé la consommation de 183 millions de tonnes. Le supplément de production de 13 millions de tonnes par rapport à l'année précédente (180 millions de tonnes) provient principalement d'Inde. Les réserves mondiales ont fortement progressé pour atteindre 41% de la consommation annuelle. Cette offre excédentaire couplée à des perspectives à nouveau favorables pour l'année de récolte 2018/2019 a conduit à un effondrement des prix, qui se sont établis en août 2018 à 300 dollars US la tonne de sucre blanc, ce qui représente un niveau d'une faiblesse record depuis dix ans. Jusqu'à la fin de l'exercice, les prix se sont toutefois légèrement redressés en raison de l'intention du Brésil d'affecter une partie importante de sa production de sucre à la fabrication d'éthanol. À cela s'ajoute le fait qu'en Europe, en raison de la sécheresse de l'été 2018, la récolte attendue est moins importante.

Marché européen

Au sein de l'UE, la production de sucre 2017/18 a atteint au total 21,1 millions de tonnes. Par rapport à l'année précédente (17,4 millions de tonnes), cela correspond à une augmentation de 21%. Les raisons en sont une extension des surfaces cultivées d'environ 15% et des rendements des récoltes supérieurs à la moyenne. Cette quantité a nettement

dépassé la demande au sein de l'UE, ce qui a par conséquent entraîné des répercussions sur les prix. Selon les chiffres communiqués par l'UE, en août 2018, le prix moyen était de 350 euros la tonne, ce qui correspond à un recul de 30% par rapport à l'année précédente (août 2017: 500 euros la tonne). Face à un excédent d'une telle ampleur, les producteurs au sein de l'UE n'ont pas eu d'autre choix que d'écouler de grandes quantités sur le marché mondial à des prix encore plus bas. Cet état de fait a conduit, dans l'ensemble du secteur du sucre, à une situation tendue qui n'est pas prête de se résorber. Même les producteurs les plus importants et les plus compétitifs au sein de l'UE ne sont plus en mesure de couvrir leurs coûts, et ils enregistrent des pertes considérables. La lutte autour des parts de marché bat son plein, et il reste à voir qui tiendra le coup le plus longtemps dans ces conditions difficiles, à moins que le marché ne se rétablisse en raison d'autres influences, par exemple la végétation. De nombreux producteurs de l'UE exigent par conséquent de nouvelles mesures de soutien de la part de l'UE.

Marché du sucre en Suisse

Les prix actuels du marché ont représenté un grand défi, et les prix du sucre

suisse ont par conséquent dû être eux aussi adaptés à la baisse. Même s'il s'agit là pour la Suisse des prix historiquement les plus bas, les importations ont parfois atteint des prix encore nettement inférieurs. La cause de cette situation doit également être recherchée dans l'évolution de la protection douanière: au début de l'exercice, la protection douanière se montait encore à 90 francs la tonne, avant d'être abaissée en deux étapes jusqu'à 20 francs la tonne pour la fin de l'exercice.

En plus de l'environnement de marché difficile, cette année montre de manière éloquentes à quel point l'accord bilatéral, avec la solution du double zéro, a été élaboré de manière unilatérale. Alors que l'UE maintient vis-à-vis de la Suisse une protection douanière de 419 euros la tonne de sucre, la Suisse n'impose plus qu'une infime partie de cette protection douanière, et ce dans des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles même les producteurs de l'UE ne pourraient pas fonctionner durablement.

La forte demande en sucre suisse, qui reste inchangée, est réjouissante. De nombreux clients continuent à vouloir rester fidèles au sucre suisse, ce qui est

	2015/16	2016/17	2017/18
Total des ventes de sucre	268 337 t	265 443 t	261 364 t
Production totale de sucre	237 600 t	222 700 t	271 200 t

en principe positif. La différence de prix avec le sucre importé ne peut malgré tout pas se permettre d'être trop importante. Dans le contexte actuel de concurrence acharnée, les années à venir vont représenter un défi de taille.

Le marché du sucre bio a connu une évolution très positive tant en Suisse qu'à l'étranger, et de nouveaux clients ont été gagnés. Avec une progression des ventes d'environ 30%, cette activité pourrait devenir un important marché de niche. La production sous le label Demeter qui vient d'être lancée y a également contribué en permettant de conquérir de nouveaux marchés.

Sous-produits/fourrage

La mise en service de silos à pellets à Frauenfeld a constitué l'événement majeur de la campagne des fourrages. Le projet a été achevé dans les délais, et il a pu être mis en service exactement au bon moment. Grâce aux capacités de stockage nouvellement créées, il n'y a pas eu de pression à la vente malgré l'importante quantité à sécher. Outre l'amélioration des revenus moyens, nous n'avons désormais plus subi de pression au niveau du traitement. Les silos étaient remplis à ras bord avec un total de 3000 tonnes jusqu'à la fin de la campagne.

À Aarberg, la deuxième année d'exploitation de la presse à balles a été plus aisée. Grâce à l'expérience acquise par nos collaborateurs et aux améliorations conti-

nuelles apportées à l'installation, le projet s'est révélé plus rentable que ce qui avait été initialement escompté.

Les rendements n'ont pas été bons que pour les betteraves, mais également pour les autres cultures. Les exploitations ont donc disposé d'une grande quantité de fourrage propre, et les silos étaient déjà bien remplis de maïs. Les ventes de pulpes (tant en vrac qu'en balles rondes) se sont par conséquent révélées difficiles, et elles ont été inférieures à la moyenne des dernières années. D'importantes quantités de pellets ont été par conséquent produites. Nos propres capacités n'y suffisant pas, le séchage a également été réalisé dans des entreprises externes. Les quantités de pellets ont pu malgré tout être commercialisées avec succès.

Le besoin en mélasse des usines suisses d'aliments composés est chaque année légèrement moins important. Grâce aux ventes supplémentaires dans le domaine des aliments simples et à l'écoulement par le biais de nouveaux canaux, les quantités vendues ont toutefois pu être légèrement augmentées. En raison du taux de production de mélasse très élevé et de la grande quantité de betteraves, les stocks résiduels de la campagne 2018 sont très élevés.

MARKETING ET COMMUNICATION

En automne 2017 sont sortis les résultats extrêmement réjouissants de l'étude de durabilité. Et comme la communication télévisuelle repose depuis déjà 12 ans sur le même concept, l'occasion a été saisie de procéder à une réévaluation de fond en comble. L'ensemble du mandat de communication a donc fait l'objet d'un appel d'offres au printemps 2018.

C'est l'agence Polyconsult à Berne qui a remporté l'adjudication. L'objectif du nouveau message est de mettre en avant le caractère naturel et la durabilité du sucre produit à partir de betteraves suisses. Il est également prévu que le nouveau message soit communiqué davantage en ligne. Dans l'ensemble, le budget affecté à la communication sera désormais moins important. Les nouveaux spots et messages seront présentés dès le printemps 2019.

Le thème du développement durable a de plus en plus d'importance, surtout pour les acheteurs internationaux, et la crédibilité est à cet égard primordiale. Au cours de l'exercice sous revue, la durabilité de SUS a également été confirmée par la nouvelle certification SAI (Sustainable Agriculture Initiative) au niveau des techniques de culture.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Sucre Suisse SA a pu grâce à une bonne récolte augmenter légèrement son chiffre d'affaires malgré le recul des ventes effectives. Les stocks ont également pu être rétablis à un niveau raisonnable grâce à des importations. Les prix du sucre ont atteint des valeurs plancher historiques en raison de la surproduction mondiale, mais surtout suite à l'extension des surfaces au sein de l'UE. En raison de la sécheresse, la nouvelle récolte 2018 a été très médiocre. SUS envisage malgré tout l'avenir de manière un peu plus positive que les années précédentes grâce à l'amélioration des conditions-cadres auxquelles a procédé la Confédération en matière de culture de betteraves.

L'exercice en bref

Après deux mauvaises récoltes de suite, l'exercice sous revue a permis de réaliser une récolte moyenne. Au bon développement observé au printemps a succédé un été trop sec et particulièrement propice aux maladies. 1,63 million de tonnes de betteraves conventionnelles et les 46 000 tonnes de betteraves bio ont finalement permis de produire 265 000 tonnes de sucre conventionnel et 6200 tonnes de sucre bio. Pour la première fois, 6000 tonnes de sucre de l'UE ont été produites à partir de jus concentré importé. La campagne a duré 93 jours dans les deux usines. En raison des bons rendements des autres cultures, la demande de pulpes de betteraves tant en vrac qu'en balles rondes a été inférieure à celle des années précédentes. De grandes quantités de pellets ont été par conséquent déshydratées et commercialisées avec succès. Dans l'ensemble, moins d'investissements d'entretien ont été réalisés. L'installation pilote de fabrication de pectine de betterave sera probablement mise en service au printemps 2019.

Après deux années de déficit, la production globale de sucre de 193 millions de tonnes (exercice précédent: 180 millions de tonnes) a nettement dépassé la consommation de 183 millions de tonnes. Cette offre excédentaire ainsi que les bonnes perspectives de récolte pour 2018/19 ont entraîné une chute des prix à 300 dollars US la tonne (prix en août 2018) par rapport à la brève hausse des

prix à 550 dollars US la tonne de l'année précédente. Dans l'UE, les prix ont chuté de 500 à 350 euros la tonne. Jusqu'à la fin de l'exercice, les prix se sont légèrement redressés en raison de l'intention du Brésil d'affecter une part plus importante de son sucre à la production d'éthanol.

Le volume des ventes de 256 000 tonnes a été inférieur d'environ 5000 tonnes à celui de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est passé de 194 à 210 millions de francs. Le montant affecté à l'achat des betteraves a également progressé en raison de la récolte plus importante pour s'établir à environ 98 millions de francs, et les frais d'achat ont donc augmenté de 21 millions pour atteindre 157 millions de francs. Les charges d'exploitation sont principalement composées de coûts fixes, et elles ont passé de 54 à 56 millions de francs. Le cash-flow a reculé de 20 à 11 millions de francs. SUS a dissous 4 millions de francs de provisions afin de soutenir le prix des betteraves. Après amortissements, l'exercice peut afficher un bénéfice de près de 900 000 francs.

Perspectives

Pour la campagne 2018, la surface sous contrat en Suisse a enregistré un nouveau recul pour s'établir à 19 000 hectares. Ce recul a pratiquement pu être compensé par l'extension des cultures bio et des surfaces sous contrat en Allemagne. L'été extrêmement sec et l'importante propagation de maladies ont réduit les perspectives de récolte. Seules

220 000 tonnes de sucre, dont 8000 tonnes de sucre bio, ont pu être produites.

La campagne a été marquée par des problèmes informatiques et logistiques qui s'expliquent par les renouvellements opérés en la matière. Des mesures ont été prises en permanence afin d'améliorer la situation.

En réaction à l'initiative parlementaire Bourgeois, le Conseil fédéral a adopté fin novembre les mesures élaborées par l'OFAG afin de soutenir temporairement la culture de betteraves en Suisse. Avec les associations de betteraviers, tout est mis en œuvre afin d'augmenter à nouveau la surface cultivée. Car – fait réjouissant – la demande en sucre suisse est toujours forte.

La construction de la centrale à bois à Aarberg marque une nouvelle étape vers un avenir encore plus durable de l'économie sucrière suisse. Les bons résultats de l'étude de durabilité ont clairement montré à quel point le sucre suisse est plus durable que le sucre en provenance de l'UE.

Les filiales de SUS travaillent toujours de manière satisfaisante. La SA des Domaines agricoles a réalisé un bon résultat malgré des conditions difficiles. Ricoter Préparation de terres SA a réussi à augmenter légèrement son chiffre d'affaires dans un marché des terres soumis à une forte concurrence.

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2018

(EN 1000 FRANCS)

ACTIF	Notes explicatives	30.9.2018	30.9.2017
Liquidités	1	92 476	97 672
Créances résultant de ventes et de prestations de service	2	21 780	18 175
Autres créances à court terme	3	6 576	15 963
Stocks et prestations de service non facturées	4	17 646	19 383
Compte de régularisation actif		152	0
Actif circulant		138 630	151 194
Immobilisations financières	5	6 271	279
Participations		19 619	19 602
Immobilisations corporelles	6	63 604	65 145
Actif immobilisé		89 494	85 026
Total de l'actif		228 125	236 220
PASSIF			
Dettes résultant d'achats et de prestations de service	7	4 225	9 066
Dettes de leasing à court terme		770	415
Autres dettes à court terme		2 253	2 208
Comptes de régularisation passifs	8	7 965	13 621
Dettes à court terme		15 214	25 310
Dettes financières à long terme	9	6 289	1 986
Provisions	10	113 170	116 349
Dettes à long terme		119 459	118 335
Fonds étrangers		134 673	143 645
Capital-actions	11	17 040	17 040
Réserves légales issues du bénéfice		3 705	3 704
• Réserves légales		3 684	3 683
• Réserve pour actions propres		21	21
Réserves facultatives		73 755	72 865
• Report		72 859	72 728
• Bénéfice		896	137
Participations propres au capital		-1 049	-1 036
Fonds propres		93 452	92 574
Total du passif		228 125	236 220

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 2017/18

(EN 1000 FRANCS)

PRODUITS	Notes explicatives	2017/18	2016/17
Produits résultant des ventes et des prestations de service		201 260	201 659
Variations de stocks des produits non finis et finis		3 926	-12 819
Autres produits		5 264	4 783
Produits nets résultant des ventes et des prestations de service		210 450	193 624
CHARGES			
Betteraves	12	-97 571	-76 038
Transports, énergie, élimination des déchets	13	-41 763	-35 705
Autres charges de marchandises et matériels		-17 920	-24 558
Total des charges de matières et de marchandises		-157 255	-136 301
Bénéfice brut		53 195	57 323
Charges de personnel		-28 321	-27 784
Autres charges d'exploitation		-14 817	-11 795
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)		10 058	17 744
Amortissements et rectifications de valeur sur les positions de l'actif immobilisé		-13 205	-14 610
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)		-3 147	3 134
Charges financières		-445	-204
Produits financiers		778	783
Résultat d'exploitation avant impôts		-2 814	3 714
Charges extraordinaires uniques ou apériodiques	14	-1 000	-5 545
Produits extraordinaires uniques ou apériodiques	15	5 065	2 190
Bénéfice avant impôts (EBT)		1 252	358
Impôts directs		-355	-221
Bénéfice ou perte		896	137

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2017/18

(EN 1000 FRANCS)

	2017/18	2016/17
Bénéfice de l'exercice	896	137
Amortissements	13 205	14 610
Modification provisions/corrections de valeurs	-3 179	5 025
Cash-flow	10 922	19 772
Modification créances/comptes de régularisation actifs	5 630	17 014
Modification stocks	1 737	3 178
Modification dettes/comptes de régularisation passifs	-10 097	11 770
Modification du fonds de roulement	-2 730	31 963
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	8 192	51 734
Investissements immobilisations financières/participations	-6 014	-5 035
Investissements immobilisations corporelles	-9 361	-9 834
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	43
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-15 375	-14 826
Achat et vente d'actions propres	-13	-10
Amortissement leasing	-1 000	-1 000
Emprunts contractés au sein du groupe	3 000	0
Dividendes	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 987	-1 010
Liquidités au 1.10	97 672	61 773
Modification des liquidités	-5 196	35 899
Liquidités au 30.9	92 476	97 672
Cash-flow disponible	-7 183	36 909

INFORMATIONS DIVERSES

(EN 1000 FRANCS)

		30.9.2018	30.9.2017		
Actifs mis en gage					
Stocks obligatoires		2 795	2 795		
Total		2 795	2 795		
dont utilisé		0	0		
Dettes envers des institutions de prévoyance					
Caisse de pension		0	0		
Participations importantes					
<i>Société, siège, but</i>	<i>quote-part en %</i>	<i>capital</i>	<i>voix</i>	<i>participation nominale</i>	<i>participation nominale</i>
SA des Domaines agricoles de la SRA, Aarberg	59,5	2 022	2 022	2 022	2 018
Centrale à bois Aarberg SA, Aarberg	33,3	5 000	5 000	5 000	5 000
Ricoter Préparation de terres SA, Aarberg	100,0	4 000	4 000	4 000	4 000
Actions propres		<i>nombre</i>	<i>nombre</i>		
Quantité en portefeuille au 1.10		104 877	104 680		
Achats/ventes		477	197		
Quantité en portefeuille au 30.9		105 354	104 877		
Dissolution réserves latentes		5 827	1 701		

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels se montent à 0,1 million de francs.

SIÈGE DE L'ENTREPRISE

Le siège de l'entreprise se trouve à Frauenfeld.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

La moyenne d'employés à temps complet durant l'année était comme l'an passé inférieure à 250.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Les honoraires de l'organe de révision se sont élevés à 43 000 francs durant l'exercice sous revue.

PRINCIPES

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse sur la comptabilité (32^e titre du Code des obligations). Les importants principes généraux d'évaluation appliqués qui ne sont pas dictés par la loi sont décrits ci-dessous. Or, il est impératif de saisir toute opportunité de constitution ou de dissolution de réserves latentes contribuant à assurer la prospérité de l'entreprise.

LIQUIDITÉS ET CRÉANCES

Les liquidités et les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur ont été constituées pour tenir comptes des risques d'insolvabilité.

STOCKS

Les stocks sont évalués comme suit:

- Matières premières et marchandises commerciales au prix de revient payé, voir aux coûts de fabrication ou à la valeur de marché.
- Produits semi-finis et finis aux coûts de fabrication ou à la valeur de marché, si celle-ci est inférieure.
- Les valeurs d'inventaire sont diminuées des corrections de valeur économiquement nécessaires ainsi que fiscalement admises.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées aux prix d'acquisition ou à la valeur de marché, lorsque celle-ci est inférieure.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition diminués des amortissements cumulés.

FONDS ÉTRANGERS

Les dettes figurent au bilan à leur montant nominal. Des provisions appropriées ont été constituées pour couvrir des engagements incertains et des risques apparents.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites au bilan au prix d'acquisition dans participations propres au capital. La réserve pour les actions propres est relative aux actions de Sucre Suisse SA détenues par les sociétés affiliées.

INFORMATIONS SUR POSITIONS DU BILAN ET SUR LES COMPTES PROFITS ET PERTES

(EN 1000 FRANCS)

1 LIQUIDITÉS ET ACTIONS CÔTÉES DÉTENUES À COURT TERME

Les liquidités se montent au 30.9.2018 à 92,5 millions de francs (année précédente 97,7 millions de francs). Ces liquidités sont, entre autre, utilisées pour les paiements des betteraves.

2 CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

Cette rubrique contient les créances envers différents clients. Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale après déduction d'un ducroire de 1,1 million de francs (année précédente 1.0 million). Au 30.9.2018 une créance envers la société Ricoter Préparation de terres SA se monte à 1,0 million de francs (an passé 0,1 million), alors que les créances envers la société SA des Domaines agricoles de la SRA et envers la société Deltaflor GmbH se chiffrent chacune à 0,1 million de francs (an passé 0,0 million).

3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

Au terme de l'exercice demeurent des créances du compte courant, soit aucune envers la société Ricoter Préparation de terres (an passé 0,0 million), une de 1,8 million de francs (an passé 1,4 million) envers la SA des Domaines agricoles de la SRA et une de 1,1 million de francs (an passé 1,1 million) envers Deltaflor GmbH.

4 STOCKS

Les stocks de sucre ont augmenté au cours de l'exercice sous revue. En raison du début de campagne tardif, les coûts encourus pour la nouvelle campagne (betteraves, énergie, frais de transports, de personnel et autres) ont diminué et se montent à 2,4 millions de francs (an passé 8,3 millions).

5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au cours de l'exercice sous revue, la société Centrale à bois Aarberg SA a obtenu un prêt de 5,0 millions de francs et la société SA des Domaines agricoles de la SRA un prêt de 1,0 million de francs.

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice 2017/18 des investissements de 11,7 millions de francs ont été réalisés, installations en leasing comprises (an passé 13,2 millions). Après amortissement de 13,2 millions de francs (an passé 14,6 millions), le solde des immobilisations corporelles a diminué à 63,6 millions de francs (an passé 65,1 millions). Les installations en leasing s'élèvent à 3,0 millions de francs (an passé 2,0 millions).

INFORMATIONS SUR POSITIONS DU BILAN ET SUR LES COMPTES PROFITS ET PERTES

(EN 1000 FRANCS)

7 DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

À la date du bilan, il subsiste envers la société Ricoter un engagement de 0,4 million de francs (an passé 0,0 million) et envers la société SA des Domaines agricoles de la SRA un engagement de 0,1 million de francs (an passé 0,0 million).

8 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

La régularisation de 8,0 millions de francs (an passé 13,6 millions) comprend en majeure partie les coûts de la nouvelle campagne, les soldes non perçus des vacances et des heures supplémentaires.

9 DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Les dettes financières à long terme ont augmenté en raison du prêt à la SA des Domaines agricoles de la SRA et de l'augmentation des leasings pour les conteneurs ferroviaires.

10 PROVISIONS	30.9.2018	30.9.2017
Restructuration du régime sucrier	32 376	36 531
Diverses provisions imposées fiscalement	69 175	69 175
Provisions non imposées fiscalement	11 619	10 643
Total	113 170	116 349

Durant l'exercice sous revue, 4,2 millions de francs ont été prélevés de la réserve pour la restructuration du régime sucrier. Le solde de cette réserve a baissé à 32,4 millions de francs (année précédente 36,5 millions). Une provision a, par ailleurs, été constituée pour le démantèlement d'installations situées sur un territoire en droit de superficie.

11 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions de la société de 17 040 000 francs est divisé en 1 704 000 actions nominatives d'une valeur de 10 francs.

12 BETTERAVES

L'augmentation des coûts des betteraves résulte de la plus grande récolte et d'un paiement plus élevé sur la qualité.

13 TRANSPORTS, ÉNERGIE, ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ces frais ont augmenté par rapport à l'an passé en raison des coûts de transports et des coûts de production plus élevés (teneur en sucre, terre adhérent aux betteraves).

14 CHARGES EXTRAORDINAIRES UNIQUES OU APÉRIODIQUES	2017/18	2016/17
Provision réservesuisse	0	4 757
Autres charges extraordinaires	1 000	788
Total	1 000	5 545

15 PRODUITS EXTRAORDINAIRES UNIQUES OU APÉRIODIQUES	2017/18	2016/17
Dissolution de provisions, réserves	5 024	1 590
Produit extraordinaire	41	600
Total	5 065	2 190

EMPLOI DU BÉNÉFICE

(EN 1000 FRANCS)

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	30.9.2018	30.9.2017
Bénéfice au bilan	896	137
Capital-actions ayant droit à un dividende		
Capital-actions	17 040	17 040
dont actions propres	- 1 053	- 1 049
Capital-actions ayant droit à un dividende	15 987	15 991
Emploi du bénéfice au bilan		
Versement d'un dividende de 0% (0%)	0	0
Attribution aux réserves légales	0	0
Attribution aux réserves libres	896	137
Total	896	137

DIVIDENDE

Proposition à l'Assemblée générale: aucun versement de dividende.

Frauenfeld, 14 décembre 2018 Au nom du conseil d'administration:

Le président: Andreas Blank

Le secrétaire: Guido Stäger, CEO

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale de

Sucre Suisse SA, Frauenfeld

Berne, le 14 décembre 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Sucre Suisse SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de fonds et l'annexe (pages 28 à 36) pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2018.



Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent

pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Ernst & Young SA

Olivier Mange

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Marc Aeberhard

Expert-réviseur agréé

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2018

(EN 1000 FRANCS)

ACTIF	Notes explicatives	30.9.2018	30.9.2017
Liquidités		104 314	108 828
Créances résultant de ventes et de prestations de service		23 034	20 055
Autres créances à court terme		4 269	13 902
Stocks et prestations de service non facturées		22 673	23 986
Comptes de régularisation actifs		1 691	1 513
Actif circulant		155 982	168 284
Immobilisations financières		9 719	4 458
Participations		5 000	5 000
Immobilisations corporelles		86 086	84 258
Immobilisations incorporelles	1	1 897	2 108
Actif immobilisé		102 701	95 823
Total de l'actif		258 683	264 107
PASSIF			
Dettes résultant d'achats et de prestations de service		6 688	11 590
Dettes de leasing à court terme		851	415
Autres dettes à court terme		2 584	3 190
Comptes de régularisation passifs		11 507	16 859
Fonds étrangers à court terme		21 629	32 054
Dettes portant intérêts à long terme		6 289	1 986
Provisions à long terme	2	121 717	125 084
Fonds étrangers à long terme		128 005	127 070
Fonds étrangers		149 635	159 124
Minoritaires		2 798	2 550
Capital-actions		17 040	17 040
Réserves légales de capital		1 836	1 836
Réserves légales provenant du bénéfice		4 845	4 790
Réserves facultatives provenant du bénéfice		83 598	79 810
• Report		79 827	78 096
• Bénéfice annuel		3 771	1 714
Part de fonds propres		- 1 070	- 1 044
Total des fonds propres	3	106 250	102 433
Total du passif		258 683	264 107

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ 2017/18

(EN 1000 FRANCS)

PRODUITS D'EXPLOITATION	2017/18	2016/17
Produits résultant des ventes et des prestations de service	249 972	246 812
Variation de stocks des produits non finis et finis	4 349	- 12 061
Autres produits d'exploitation	5 702	5 106
Produits nets résultant des ventes et des prestations de service	260 022	239 857
CHARGES		
Betteraves	- 97 571	- 76 038
Produits de terres, approvisionnement d'écorces	- 16 793	- 15 904
Transports, énergie, élimination des déchets	- 45 969	- 39 780
Autres charges de marchandises et de matières	- 26 003	- 31 785
Charges de matières	- 186 337	- 163 507
Charges de personnel	- 35 857	- 34 915
Autres charges d'exploitation	- 21 080	- 17 223
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	16 749	24 212
Amortissements et ajustement de valeur sur les actifs immobilisés	- 16 549	- 17 494
Amortissement goodwill	- 518	- 476
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	- 318	6 241
Charges financières	- 523	- 284
Produits financiers	1 112	342
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	272	6 299
Charges hors exploitation	- 2	- 82
Produits hors exploitation	0	8
Résultat ordinaire avant impôts	270	6 227
Charges extraordinaires uniques ou apériodiques	- 1 013	- 5 546
Produits extraordinaires uniques ou apériodiques	5 604	2 238
Bénéfice ou perte avant impôts	4 861	2 919
Impôts directs	- 928	- 1 157
Bénéfice avant minoritaires	3 933	1 761
Part des minoritaires sur le bénéfice	- 162	- 47
Bénéfice après minoritaires	3 771	1 714

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 2017/18

(EN 1000 FRANCS)

	2017/18	2016/17
Bénéfice	3 771	1 714
Amortissements immobilisations corporelles	16 549	17 494
Amortissement goodwill	518	476
Modification provisions/corrections de valeurs	- 3 367	5 212
Part variable liée au résultat des minoritaires	162	47
Cash-flow	17 633	24 943
Modification créances/comptes de régularisation actifs	6 476	3 261
Modification stocks	1 313	550
Modification dettes/comptes de régularisation passifs	- 10 425	12 916
Modification du fonds de roulement	- 2 636	16 727
Flux de fonds liés aux opérations d'exploitation	14 997	41 670
Investissements immobilisations financières/participations	- 5 561	- 7 647
Investissements immobilisations corporelles	- 15 883	- 23 100
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	73
Flux de fonds liés aux opérations d'investissement	- 21 444	- 30 674
Achat d'actions propres	- 25	- 10
Amortissement des dettes de leasing	- 1 000	- 1 000
Constitution de dettes portant intérêts à long terme	3 000	0
Dividendes	- 39	- 24
Flux de fonds liés aux opérations de financement	1 936	- 1 034
Liquidités au 1.10	108 828	98 866
Modification des liquidités	- 4 514	9 962
Liquidités au 30.9	104 314	108 828
Cash-flow disponible	- 6 449	10 996

INFORMATIONS DIVERSES

(EN 1000 FRANCS)

	30.9.2018	30.9.2017			
Actifs mis en gage					
Stocks obligatoires	2 795	2 795			
Total	2 795	2 795			
dont utilisé	0	0			
Dettes envers institutions de prévoyance professionnelle					
Caisse de pension	0	0			
Participations importantes					
<i>Société, siège, but</i>	<i>quote-part en %</i>	<i>capital</i>	<i>voix</i>	<i>participation nominale</i>	<i>participation nominale</i>
Centrale à bois Aarberg SA, Aarberg	33,3	5 000	5 000	5 000	5 000
Indications sur les actions propres (incl. actions détenues par la SA des Domaines agricoles de la SRA)	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>			
Quantité en portefeuille au 1.10	104 877	104 680			
Ventes/achats	477	197			
Quantité en portefeuille au 30.9	105 354	104 877			
Dissolution de réserves latentes	6 116	2 208			

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels se montent à 0,1 million de francs (année précédente 0,4 million de francs).

SIÈGE DE L'ENTREPRISE

Le siège de l'entreprise se trouve à Frauenfeld.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

La moyenne d'employés à temps complet durant l'année était comme l'an passé supérieure à 250.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Les honoraires de l'organe de révision se sont élevés à 70 000 francs durant l'exercice sous revue.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

GÉNÉRALITÉS

Les comptes consolidés de Sucre Suisse SA se basent sur la clôture individuelle des sociétés du groupe établie selon les directives unifiées. La consolidation s'effectue aux valeurs comptables.

DATE DE CLÔTURE POUR LA CONSOLIDATION

La date de clôture de Sucre Suisse SA, de Ricoter Préparation de terres SA et de Deltaflor a été arrêtée au 30 septembre. La SA des Domaines agricoles de la SRA clôture ses comptes à fin février. Le bouclage intermédiaire établi pour les besoins de la consolidation porte également sur la période du 1.10.2017 au 30.9.2018.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes:

- Sucre Suisse SA (société mère)
- Ricoter Préparation de terres SA
- Deltaflor GmbH
- SA des Domaines agricoles de la SRA

La SA des Domaines agricoles de la SRA est intégralement consolidée, étant donné la participation majoritaire de 59,4%.

Les actifs et passifs ainsi que les charges et les produits ont été saisis à 100% dans les comptes consolidés. Les soldes actifs et passifs envers le groupe ainsi que les charges et les produits internes sont éliminés.

CONSOLIDATION DU CAPITAL

La valeur comptable des participations de Sucre Suisse SA est comparée aux parts de capital des sociétés intégralement consolidées à la date de la première clôture consolidée. La différence active (écart de première consolidation) est présentée en tant que goodwill sous «actif immobilisé corporel» et est amortie de manière linéaire sur cinq ans.

TRAITEMENT DES BÉNÉFICES INTERNES

Dans le cadre des activités commerciales ordinaires, aucun bénéfice interne ne résulte suite à des ventes et des prestations de service à l'intérieur du périmètre de consolidation.

PARTS DES MINORITAIRES AU CAPITAL ET AU BÉNÉFICE

Les parts des minoritaires au capital et au bénéfice sont présentées séparément tant au niveau du bilan qu'à celui du comptes de profits et pertes.

INFORMATIONS SUR POSITIONS DU BILAN ET SUR LES COMPTES PROFITS ET PERTES

(EN 1000 FRANCS)

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill des parts Deltaflor est amorti sur cinq ans.

2 PROVISIONS À LONG TERME

	30.9.2018	30.9.2017
Provision nouveau règlement sucre	32 376	36 531
Diverses provisions imposées fiscalement	69 175	69 175
Provisions non imposées fiscalement	20 166	19 378
Total	121 717	125 084

Durant l'exercice sous revue, des provisions du nouveau règlement sucre ont été dissoutes pour un montant de 4,2 millions de francs (année précédente 0,5 million de francs. Cette provision a diminué et s'élève maintenant à 32,4 millions de francs (année précédente 36,5 millions de francs). La provision pour le démantèlement de conduites situées sur un territoire en droit de superficie a été augmentée.

3 FONDS PROPRES/ÉTAT DES FONDS PROPRES (MINORITAIRES EXCLUS)

	30.9.2018	30.9.2017
Fonds propres au 1.10	102 433	101 060
Bénéfice	3 771	1 714
Modification des participations propres au capital	25	10
Écarts de conversion	21	- 351
Fonds propres au 30.9	106 250	102 433

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale de

Sucre Suisse SA, Frauenfeld

Berne, le 14 décembre 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Sucre Suisse SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de fonds et l'annexe (pages 42 à 47) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe incombe au conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent

pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'er-

reurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Ernst & Young SA

Olivier Mange

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Marc Aeberhard

Expert-réviseur agréé

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

PERSONNEL

En moyenne annuelle, les sociétés de Sucre Suisse SA ont employé comme l'an passé plus de 250 postes à plein temps.

ÉVALUATION DES RISQUES

Afin d'identifier de manière précoce les risques qui pourraient causer un préjudice durable à l'entreprise ou à ses clients ou mettre sérieusement en péril son existence, il est procédé à une gestion systématique des risques. Celle-ci est régulièrement discutée et adaptée au sein du conseil d'administration et de la direction.

ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

La demande de sucre suisse est bonne. À la date du bilan, les ventes se situaient au niveau de l'année précédente. Après une bonne année de production, la campagne 2018 sera en dessous de la moyenne. De plus amples informations sont disponibles dans les chapitres «Marché, marketing et communication» et «Culture, récolte et transport».

ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Sucre Suisse SA exerce des activités de recherche de développement. Il s'agit principalement d'optimisations de processus, de besoins spécifiques des clients et d'élargissements de l'assortiment.

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Il n'y a pas d'événements exceptionnels à mentionner.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En raison de la nette augmentation de la production, le prix mondial du sucre a fortement baissé pour se relever quelque peu après la date de clôture de l'exercice. Suite à la suppression du régime sucrier dès 1.10.2017, les surfaces en UE ont été considérablement étendues. Il faut s'attendre à court et moyen terme à une augmentation de la pression sur les prix. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet au chapitre «Résultat de l'exercice et perspectives».

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

(ÉTAT AU 30.9.2018)

Conseil d'administration

Andreas Blank, Aarberg, président | Hansjörg Walter, Wängi, vice-président | Grégory Devaud, Aigle

Armin Gantner, Zweidlen | Urs Jordi, Gränichen | Paul Kundert, Mörschwil | Michel Losey, Sévaz | Leo Müller, Ruswil, à partir du 1.4.2018

INDEMNISATION TOTALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1000 FRANCS

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Honoraires CA	198,2	203,0	227,0	232,5
Jetons de présence	75,6	74,3	82,7	94,5
Rémunération totale	273,8	277,3	309,7	327,0

Le CA ne perçoit pas d'indemnisation variable.

Aucune indemnité selon art. 22 des statuts n'a été versée.

Les honoraires de base du CA ont été réduits de 10% à partir du 1.1.2015.

Direction

Dr. Guido Stäger, CEO | Nicole Aerni, finances et services | Thomas Frankenfeld, usine d'Aarberg, jusqu'au 31.12.2017

Steve Howe, usine d'Arberg, à partir du 1.10.2017 | Peter Imhof, service betteravier

Catherine Metthez, marketing et vente | Dr. Joachim Pfauntsch, usine de Frauenfeld | Marc Spring, personnel, à partir du 1.10.2017

INDEMNISATION TOTALE DE LA DIRECTION EN 1000 FRANCS

	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Rémunération fixe	1 248	1 153	1 254	1 256
Rémunération variable	122	94	101	196
Rémunération totale	1 370	1 247	1 355	1 451

Aucune indemnité selon art. 22 des statuts n'ont été versée.

Organe de révision

Ernst & Young AG, Berne

CONCEPTION, TEXTES, RÉDACTION, PHOTOS ET RÉALISATION

c&h konzepte werbeagentur ag
4500 soleure | werbekonzepte.ch

IMPRESSION

Grico-Druck AG, 4716 Welschenrohr
Imprimé sur Tauro Offset «Dito» (M-REAL),
certifié PEFC, fabriqué avec de la cellulose blanchie
sans chlore élémentaire ni dérivés chlorés



SCHWEIZER ZUCKER AG – SUCRE SUISSE SA

Radelfingenstrasse 30 | Postfach | CH-3270 Aarberg | T +41 (0)32 391 62 00

Oberwiesenstrasse 101 | Postfach | CH-8502 Frauenfeld | T +41 (0)52 724 74 00

info@zucker.ch | www.zucker.ch | www.sucre.ch

